



## **Communiqué de presse**

### **Le CPA dénonce la coercition sexuelle, la violence incontrôlée et la discrimination derrière les barreaux**

Ottawa, 27 octobre 2020

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel a déposé aujourd'hui au Parlement son 47<sup>e</sup> rapport annuel, exposant les tendances dans les établissements correctionnels fédéraux. Parmi les questions soulevées figuraient la fréquence de la coercition sexuelle des détenus et l'absence de mécanisme de surveillance ou de déclaration pour les victimes, les lacunes dans les soins de santé mentale et l'incapacité d'offrir des possibilités d'apprentissage constructives aux détenus.

Le rapport précise en outre le niveau disproportionné d'incarcération des Autochtones au Canada, ainsi que les résultats correctionnels constamment moins bons, les taux plus élevés de recours à la force, la réduction de la libération anticipée et l'automutilation plus élevée chez les détenus autochtones.

« Les histoires de ce rapport tiennent plus d'une chambre de torture médiévale que d'un établissement correctionnel moderne, dénonce Kim Beaudin, vice-chef national du Congrès des peuples autochtones. Des détenus sont confinés dans des cellules sans toilette sous surveillance 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pendant des semaines. Agressions sexuelles sans aucune répercussion. Utilisation d'engins explosifs dans des espaces confinés contre des prisonniers. C'est une histoire d'horreur autant qu'un rapport au Parlement. »

Le rapport contient une série de recommandations au Parlement, comme des mesures visant à lutter contre les agressions sexuelles et la coercition sexuelle, l'amélioration des services de santé mentale et l'amélioration de l'éducation et de la formation professionnelle des détenus.

« Le CPA a été un partenaire actif de Service correctionnel Canada dans le passé, dit Elmer St. Pierre, chef national du CPA. Nous exhortons le SCC et la Sécurité publique à appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique entre le CPA et le gouvernement du Canada, afin que la voix des communautés autochtones hors réserve et non inscrites oriente le redressement et la réadaptation. »

***Pour les demandes d'entrevue, veuillez contacter :***

Jessica Dawson, adjointe administrative

613-747-6022

[j.dawson@abo-peoples.org](mailto:j.dawson@abo-peoples.org)

Le Congrès des peuples autochtones est le porte-national qui défend les droits, les intérêts et les besoins des Métis, des Indiens inscrits et non inscrits et des Autochtones inuits du Sud vivant hors réserve. Aujourd'hui, plus de 70 % des Autochtones vivent hors réserve.